# COMMUNE DE GREZIEU-LA-VARENNE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

\*\*\*\*\*\*

#### Séance du 23 juin 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Grézieu-la-Varenne, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bernard ROMIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

**Présents:** 20 Monia FAYOLLE, Fabienne TOURAINE, Pierre GRATALOUP,

Elodie RELING, Jean-Claude CORBIN, Olivier BAREILLE,

Anne-Virginie POUSSE, Gilbert BERTRAND, Laurence MEUNIER,

Fanny LEBAYLE, Robert NICOLETTI, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Hugues JEANTET, Eliane BERTIN, Jacques MEILHON, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES,

Marc ZIOLKOWSKI

**Absents excusés:** Laurent FOUGEROUX, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Nadine MAZZA,

Jean-Claude JAUNEAU, Jean-Marc CHAPPAZ, Béatrice BOULANGE, Emeric MOREL, Michel LAGIER,

Clément PERRIER

**Pouvoirs**: 7 Laurent FOUGEROUX à Pierre GRATALOUP

Isabelle SEIGLE-FERRAND à Fabienne TOURAINE

Nadine MAZZA à Anne-Virginie POUSSE Jean-Claude JAUNEAU à Bernard ROMIER Jean-Marc CHAPPAZ à Jean-Claude CORBIN

Emeric MOREL à Monia FAYOLLE Clément PERRIER à Hugues JEANTET

<u>Secrétaire de séance</u>: Olivier BAREILLE

<u>Date de la convocation</u>: 17 juin 2022

<u>Date d'affichage de la convocation</u>: 17 juin 2022

### Délibération n° 1

## <u>Délibération n° 039/2022 – Nomination du secrétaire de séance</u>

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal doit nommer au début de chaque séance un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-15,

Accusé de réception en préfecture 069-216900944-20220623-230622\_0392022-DE Reçu le 28/06/2022

**CONSIDERANT** l'obligation faite au conseil municipal de nommer un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT la proposition faite de procéder à cette nomination par un vote à main levée,

**CONSIDERANT** que Monsieur Olivier BAREILLE se présente comme secrétaire de séance,

Après en avoir délibéré,

**NOMME** Monsieur Olivier BAREILLE comme secrétaire de séance.

**POUR: 27** 

**CONTRE:** 

**ABSTENTION:** 

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

**Bernard ROMIER** Maire de Grézieu-la-Varenne

